

**Arrêté n°2026/136 portant INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026 – Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**

Le **Président** de la Communauté de Communes SEINE et AUBE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'arrêté A2021-073 portant sur la mise en place des lignes directrices de gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 27 avril 2021 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est modifié comme suit :

Ajout à l'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Nom-Prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 1 ^{er} septembre 2026
ADOUL Samia	Adjoint administratif territorial principal, échelon n° 8	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à Méry-sur-Seine, le 06 août 2026
Le Président,
Loïc ADAM



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- Notifié à l'intéressé, le.....
- Visa de l'intéressé,